

#### **IV. PIECES ANNEXES**

1. Arrêté interdépartemental des 26 et 27 août 2019 ;
2. Demande de la DDT, pour compléter le dossier, datée du 14 janvier 2019 ;
3. Décision n° E19000266/38 du 14 août 2019 du T.A. de GRENOBLE ;
4. Certificat d'affichage du maire de La CHAPELLE du BARD, du 02/09/19 ;
5. Certificat d'affichage du maire de La CHAPELLE du BARD, du 01/10/19 ;
6. Certificat d'affichage du maire d'ARVILLARD du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;
7. Procès-verbal de synthèse des observations du 7 octobre 2019 ;
8. Mémoire en réponse du M.O. reçu le 12 octobre 2019 ;
9. Observation du maire d'ARVILLARD du 2 octobre 2019 ;
10. Délibération n° 2016-062 du 21 novembre 2016 ;
11. Délibération n° 2017-49 du 29 novembre 2017.

\*\*\*\*\*